



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CIC

Question orale n° 105

Texte de la question

M. Yves Bur indique à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie qu'à l'heure où les deux tiers du capital du CIC seront cédés par le GAN, dans le cadre d'une mesure de gré à gré, et ce au cours des prochaines semaines, de multiples interrogations suscitent encore des inquiétudes. L'ouverture du capital des banques régionales intéresse, à juste titre, l'ensemble des 21 000 salariés de ces structures. En effet, il serait souhaitable de leur offrir l'opportunité de prendre part prioritairement en tant qu'actionnaires au capital de leur banque régionale plutôt qu'à celui de la compagnie financière. Cette possibilité serait la garantie pour les salariés de la concrétisation de sa volonté visant à maintenir l'existence des structures décentralisées du CIC. De plus, cette proposition serait le signe d'un choix gouvernemental à destination des différentes régions françaises tendant à soutenir l'économie locale et à préserver les identités particulières de chaque banque régionale. Il souhaiterait donc connaître les propositions du Gouvernement qui pourraient être présentées aux salariés pour résoudre ce problème spécifique.

Texte de la réponse

M. le président. M. Yves Bur a présenté une question n° 105, ainsi rédigée:

«M. Yves Bur indique à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie qu'à l'heure où les deux tiers du capital du CIC seront cédés par le GAN, dans le cadre d'une mesure de gré à gré, et ce au cours des prochaines semaines, de multiples interrogations suscitent encore des inquiétudes. L'ouverture du capital des banques régionales intéresse, à juste titre, l'ensemble des 21 000 salariés de ces structures. En effet, il serait souhaitable de leur offrir l'opportunité de prendre part prioritairement en tant qu'actionnaires au capital de leur banque régionale plutôt qu'à celui de la compagnie financière. Cette possibilité serait la garantie pour les salariés de la concrétisation de sa volonté visant à maintenir l'existence des structures décentralisées du CIC. De plus, cette proposition serait le signe d'un choix gouvernemental à destination des différentes régions françaises tendant à soutenir l'économie locale et à préserver les identités particulières de chaque banque régionale. Il souhaiterait donc connaître les propositions du Gouvernement qui pourraient être présentées aux salariés pour résoudre ce problème spécifique.»

La parole est à M. Yves Bur, pour exposer sa question.

M. Yves Bur. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, au cours des prochaines semaines, les deux tiers du capital du CIC seront cédés par le GAN, dans le cadre d'une opération de gré à gré. Toutefois, de multiples interrogations suscitent encore des inquiétudes, notamment chez les salariés du groupe. En effet, dans le cadre de cette cession, il est prévu d'accorder aux salariés la possibilité d'acquérir 7,44 % du capital de la compagnie financière. Or le personnel, plus particulièrement soucieux du maintien des structures régionales, serait plutôt intéressé, et à juste titre, par l'ouverture du capital des banques régionales, qui constituent la spécificité du groupe CIC.

Il semblerait donc souhaitable de leur offrir l'opportunité de prendre part prioritairement en tant qu'actionnaires au capital de leur banque régionale plutôt qu'à celui de la compagnie financière.

Ce serait une assurance forte pour les salariés, mais aussi pour les clients et les élus locaux, de votre volonté

de maintenir l'existence des entités décentralisées du CIC.

N'oublions pas en effet, monsieur le ministre, que les banques du groupe CIC jouent un rôle incontestable dans les économies régionales auxquelles elles apportent un pouvoir de décision proche des spécificités et des besoins de chaque région.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaiterais savoir si le Gouvernement est prêt à étudier cette demande du personnel concernant l'ouverture du capital des banques régionales du CIC et, plus généralement, quelles garanties autres que formelles le Gouvernement entend imposer au futur repreneur pour assurer, dans la durée, le maintien de ces structures décentralisées.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, la préparation du cahier des charges qui a présidé à l'organisation de la privatisation du CIC a donné lieu à une concertation très poussée. Y ont participé les dirigeants de l'entreprise, mais aussi les représentants du personnel, les élus locaux, puisque, comme vous le rappelez à juste raison, une des caractéristiques positives de cette banque est de bénéficier d'une implantation régionale très forte et donc, sans doute, de constituer un des meilleurs réseaux de proximité dont nous disposons dans le pays, en direction, notamment, des petites entreprises.

L'essentiel, pour ne pas dire la totalité, des préoccupations qui ont été exprimées à l'occasion de cette concertation, a été repris par le Gouvernement pour l'élaboration de la version définitive de ce cahier des charges. Celui-ci a été rendu public, ce qui, d'ailleurs, est une première. Il a été transmis non seulement aux dirigeants des entreprises et aux repreneurs éventuels, mais également aux comités d'entreprise et aux élus locaux concernés.

Ce cahier des charges confirme très nettement le souci du Gouvernement de préserver l'ancrage régional du CIC, dont vous vous souciez à juste raison. Cet ancrage régional, je le disais à l'instant, est une des caractéristiques très positive de ce réseau. Il serait donc absurde de le mettre en danger d'une quelconque manière. Selon le préambule du cahier des charges, l'un des objectifs recherché par le Gouvernement est d'ailleurs de «conforter l'ancrage régional du groupe CIC, la localisation régionale du siège des banques et de leurs centres de décisions, de manière à renforcer la stratégie de proximité et les liens avec les acteurs économiques locaux, éventuellement en procédant à des ouvertures minoritaires du capital des banques régionales». C'est bien dans la ligne de ce que vous souhaitez, à l'instar de beaucoup d'autres.

Maintenant, nous en sommes à la phase où les entreprises intéressées déposent des candidatures. Les candidats doivent établir leurs dossiers dans le cadre du cahier des charges. Mais il va sans dire qu'au-delà des questions de prix, certains peuvent être amenés à remplir le cahier des charges mieux que d'autres. Nous retiendrons évidemment le projet qui sera le plus convaincant pour l'avenir du CIC, pour son personnel et pour la restructuration de notre secteur bancaire.

Mais venons-en à votre question précise. Des titres seront, en effet, offerts aux salariés. C'est, là encore, une première, en tout cas dans le cadre d'une opération de gré à gré. Des exemples existaient d'opérations de mise sur le marché ayant donné lieu à des distributions de titres aux salariés: France Télécom, entre autres. Mais c'étaient des opérations de mise sur le marché avec offre publique de vente. Dans le cas présent, il s'agit d'une procédure différente, celle d'une opération de gré à gré. Et je trouve cela très bien.

Vous avez noté que ce sont des titres de la compagnie financière dont les salariés pourront disposer. La raison en est simple: nous devons être en mesure de conserver l'intégration fiscale du groupe. Jusqu'à présent, il est apparu à mes services que toute solution qui consisterait, lors de l'opération de gré à gré, à ouvrir pour les salariés le capital des banques régionales poserait par la suite un problème d'intégration fiscale à l'entreprise. A priori, et sous bénéfice d'inventaire, on s'en tiendra à la solution prévue. Mais rien n'empêchera le groupe nouvellement constitué, lorsque l'opération aura été menée à son terme, de décider d'ouvrir le capital de chacune des banques régionales aux salariés, conformément à votre proposition. Cela me semblerait d'ailleurs souhaitable.

Nous devons, je le répète, éviter de mettre le nouvel ensemble dans une situation fiscale un peu bancaire; c'est pourquoi cette solution a été retenue pour le moment. Mais eu égard à votre suggestion, je vais faire réexaminer la question pour savoir si, finalement, elle est absolument obligatoire ou si nous pouvons y échapper.

M. le président. La parole est à M. Yves Bur.

M. Yves Bur. Merci, monsieur le ministre. Je me réjouis que vous donniez l'ordre d'y regarder encore d'un peu plus près. Je souhaiterais que le prix ne soit pas l'argument majeur pris en compte au moment du choix du

repreneur.

L'ancrage régional devra être compatible avec la structure du entrepreneur. Et, de ce point de vue, parmi les candidats potentiels dont le nom a été publié, certains semblent plus crédibles que d'autres.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 105

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 1998, page 30

Réponse publiée le : 14 janvier 1998, page 143

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 janvier 1998